

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRÉSENTS	40
VOTANTS	48

CONVOCATION

Datée	Du 31/01/25
Affichée	le 31/01/25

OBJET

Contrat de territoire 2023-2027  
avec la Région Normandie et le  
Département de l'Orne –  
modification de la maquette  
financière prévisionnelle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi six février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le trente et un janvier 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Dominique NETZER a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Eric ZO  
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER  
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN

**Représentés :** Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER  
Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD  
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

**Absents excusés :** Nadège TROUILLET, Philippe RONDEL, Virginie VIOLET

**Absents :** Pierre DUFAY, Pascal SUREAU, Alexandre DEPARIS-AUBRIL,  
Nathalie RIBAUULT

Accusé de réception en préfecture  
ORNE0068948-2025-02-06-024  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que par délibération du 14 novembre 2024, les élus ont approuvé le contrat de territoire 2023-2027 avec la Région Normandie et le Département de l'Orne.

Suite au passage dudit contrat en commission d'arbitrage, les élus du Département ont souhaité renforcer leur soutien au territoire des Pays de L'Aigle en révisant à la hausse la participation du Département sur 3 projets participant à l'attractivité du territoire et à son développement :

- Opération 2.3 Réhabilitation des Tanneurs, projet porté par la Ville de L'Aigle : + 90 000 € soit une aide départementale de 290 000 €
- Opération 2.4 Construction d'une maison d'assistantes maternelles, projet porté par la commune de Crulai : + 10 000 € soit une aide départementale de 40 000 €
- Opération 3.2 Extension de la zone d'activités de Bois Aulard, projet porté par la cdc des pays de L'Aigle : + 15 000 € soit une aide départementale de 115 000 €  
soit un abondement supplémentaire de 115 000 € portant le soutien financier du Département de 939 249 € à 1 054 249 €.

Suite à ces modifications, il convient de valider la nouvelle maquette financière modifiant en conséquence le contrat de territoire

 																			
CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2027 MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE																			
N° FA	Maire d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT	Region		Département		Etat		Autres financements (Europe...)		Aurofinancement du MO							
				Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux						
1.1	Communauté de communes des pays de l'Aigle / Les Aspres	Requalification du bourg des Aspres	680 730 €	70 000 €	10%	FRADT	50 000 €	7%	170 183 €	25%		0%	300 547 €	57%					
2.1	Communauté de communes des pays de l'Aigle	Rehabilitation du complexe Cap'Orme à L'Aigle	4 839 100 €	967 820 €	20%	DC	500 000 €	10%	967 820 €	20%	300 000 €	6%	2 103 460 €	43%					
2.2	Commune de Saint-Evroult-Notre-Dame-de-Bois	Construction d'une halle-buvette et d'un terrain multiports sur l'aire de loisirs	497 705 €	110 000 €	22%	FRADT	46 541 €	9%	63 311 €	17%	85 771 €	17%	172 052 €	35%					
2.3	Commune de L'Aigle	Rehabilitation de l'espace des Tanneurs	5 102 208 €	500 000 €	10%	FRADT	290 000 €	6%	1 238 590 €	24%	1 622 734 €	36%	1 250 684 €	25%					
2.4	Commune de Crudei	Construction d'une maison d'assistants maternelles	443 085 €	- €	0%		40 000 €	9%	66 272 €	18%	222 400 €	50%	94 403 €	21%					
2.5	Communauté de communes des pays de l'Aigle	Opération de modernisation du commerce	1 270 408 €	208 824 €	15%	FRADT	12 708 €	1%		0%	52 205 €	4%	1 066 670 €	80%					
2.6	Communauté de communes des pays de l'Aigle	Extension de la zone d'activités de Bois au lard	860 685 €		0%		115 000 €	12%		0%		0%	655 685 €	80%					
<b>TOTAUX</b>				<b>13 914 131 €</b>	<b>1 659 644 €</b>		<b>1 084 249 €</b>		<b>2 546 176 €</b>		<b>2 483 111 €</b>		<b>5 973 951 €</b>						

  

<b>TOTAL REGION</b>	1 659 644 €
<b>TOTAL DROIT COMMUN</b>	967 820 €
<b>TOTAL FRADT</b>	868 824 €

  

<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	1 054 249 €
<b>TOTAL DROIT COMMUN</b>	689 249 €
<b>TOTAL FDSIT</b>	365 000 €

Accusé de réception en préfecture  
 061-200083468-2025-02-06-024-DE  
 Date de télétransmission : 13/02/2025  
 Date de réception préfecture : 13/02/2025

Pour rappel le contrat pourra, durant la période, faire l'objet d'un avenant pour lequel 4 projets ont d'ores et déjà été recensés :

- La reconstruction du gymnase de Moulins la Marche (cdc)
  - La renaturation/requalification des boulevards Vaugeois et Docteur Rouyer à L'Aigle (cdc/ville de L'Aigle)
  - Des actions mobilités (cdc)
  - La revitalisation du bourg des Aspres - volet immobilier/commerce (commune des Aspres)
- 
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
  - Vu la délibération du conseil régional de Normandie en date du 20 juin 2022 adoptant, pour la période 2023-2027, la poursuite de la politique régionale contractuelle en faveur des territoires normands,
  - Vu les délibérations du conseil départemental de l'Orne en date du 25 mars 2022 et du 09 décembre 2022 adoptant les modalités de la nouvelle politique de contractualisation avec les territoires,
  - Vu la délibération n° 2024-11-14-208 approuvant le contrat de territoire 2023-2027 avec la Région Normandie et le Département de l'Orne

**Le Conseil après en avoir délibéré :**

- **RETIRE** la délibération n° 2024-11-14-208 du conseil communautaire en date du 14 novembre 2024 relatif au contrat de territoire 2023-2027 avec la Région Normandie et le Département de l'Orne,
- **APPROUVE** la modification de la maquette financière prévisionnelle du contrat de territoire 2023-2027 telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer ledit contrat ci-annexé et tout document s'y rapportant.

**UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 13 FEV. 2025  
Publié en ligne le 13 FEV. 2025  
Certifié exécutoire



Le Président,  
Jean SELLIER

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250206-2025-02-06-024-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025